

Technicien paramédical cadre de santé de 2e classe

Techniciens paramédicaux territoriaux cadres de santé · Filière médico-sociale · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	2 289 € → 3 786 €	1 817 € → 3 005 €	27 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	541	465	2 289,09 €	1 816,84 €	
2e	2 ans	577	492	2 422,01 €	1 922,35 €	+105,51 €
3e	2 ans	614	520	2 559,85 €	2 031,75 €	+109,40 €
4e	2 ans	663	558	2 746,91 €	2 180,22 €	+148,47 €
5e	3 ans	695	582	2 865,06 €	2 274,00 €	+93,78 €
6e	3 ans	739	615	3 027,51 €	2 402,93 €	+128,93 €
7e	3 ans	781	648	3 189,96 €	2 531,86 €	+128,93 €
8e	3 ans	825	681	3 352,42 €	2 660,80 €	+128,94 €
9e	4 ans	868	714	3 514,87 €	2 789,74 €	+128,94 €
10e	4 ans	906	743	3 657,63 €	2 903,04 €	+113,30 €
11e	fin de grille	940	769	3 785,62 €	3 004,64 €	+101,60 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 817 € à 3 005 €, soit 1 188 € de plus en 27 ans 6 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe
- Concours interne

Et après ?

Grade suivant : **technicien paramédical cadre supérieur de santé**

Sa grille se termine à 3 227 € net estimé, soit 223 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Par examen professionnel : après 3 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.